



## Pension alimentaire non revalorisée

Par **lili**, le **24/06/2010** à **12:22**

Bonjour,

Que faire quand la pension alimentaire est effectivement versée mais jamais revalorisée (depuis 2 ans ?)

De quel recours dispose-t-on ?

De même il est noté dans le jugement qu'elle doit être revue lors des changements de scolarité des enfants (école plus chère) mais si le père ne l'entends pas, que faire ?

Merci de votre retour

Par **kindermaxi**, le **25/06/2010** à **20:49**

Bonsoir,

Vous informez le père par courrier recommandé, peut-être a-t-il oublié.

S'il fait la sourde oreille, vous saisissez le juge de l'exécution du tribunal où réside le débiteur, si vous voulez récupérer les deux ans. Sinon vous faites appel à un huissier (à la charge du débiteur) qui ne pourra récupérer que sur les 6 derniers mois.

Pour la scolarité, si le père ne l'entend pas, vous saisissez le juge des affaires familiales du tribunal de votre domicile, un avocat n'est pas obligatoire.

Bonne soirée.